

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03. 27.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Travaux de
construction - Lot n°9
"métallerie -
serrurerie intérieure"
: avenant n°8**

LE TROIS MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 février 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03. 27.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT
N°9 "METALLERIE - SERRURERIE INTERIEURE" : AVENANT N°8**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2014 a attribué le lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » à la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de 376 312,50 € HT (marché de base avec option n° 3).

Par délibération n°98 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value d'un montant de 7 403,50 € HT qui a porté le montant du marché à 383 716 € HT.

Par délibération n°10 B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value d'un montant de 5 194,96 € HT qui a porté le montant du marché à 388 910,96 € HT.

Par délibération n°59 B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en moins-value d'un montant de 6 403,23 € HT qui a ramené le montant du marché à 382 507,73 € HT.

Par délibération n°99 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 en plus-value de 97 013 € HT qui a porté le montant du marché à 479 520,73 € HT.

Par délibération n°141 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 en moins-value de 2 064,60 € HT qui a ramené le montant du marché à 477 456,13 € HT.

Par délibération n°172 B du 3 décembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°6 en plus-value de 6 307,97 € HT qui a porté le montant du marché à 483 764,10 € HT.

Par délibération n°15 B du 11 février 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°7 en plus-value d'un montant de 10 730 € HT qui a porté le montant du marché à 494 494,10 € HT.

Aujourd'hui, suite à une demande du bureau de contrôle, il est nécessaire de prendre en compte la prestation suivante :

- mains courantes métalliques sur les 3 escaliers du jardin Nord 2 650,00 € HT

Le montant de l'avenant n°8 en plus-value est de 2 650 € HT.

Le montant du marché passe de 494 494,10 € HT à 497 144,10 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 32,11 % par rapport à son montant initial de 376 312,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 3 mars 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°8 au lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » dont le titulaire est la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour des travaux d'un montant en plus-value de 2 650 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 08 mars 2016